

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2016

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, GERMAIN C, PUTELAT N, CRETIN L, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F .

**EXCUSE** : BACHMANN F, PUTELAT O

Convocations du 13.07.2016

**Ouverture de la séance** : 20h00

**Secrétaire de séance** : PUTELAT Nathalie

**Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 21 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### INTERCOMMUNALITÉ / MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA SEMINE : DEL N° 01072016

La composition du Conseil communautaire de la communauté de communes de la Semine a été fixée par arrêté préfectoral n° 2013301-0017 du 28/10/2013, en application de la loi N°2010-1563 du 16/12/2010.

- Vu l'article L5211.6-1 du C.G.C.T.
- Vu la loi N° 2015-264 du 09/03/2015, et la loi NOTRE du 074/08/2015,
- Vu L'alinéa 2 de l'article 3 de la loi N° 2015-264 du 09/03/2015 qui stipule :  
*« en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une Communauté de Communes (...) dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20/06/2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires en application du même article L 5211-6-1, dans sa rédaction résultant de la présente loi, dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du Conseil Municipal ».*

Or, depuis le 06/06/2016, le conseil municipal de Clarafond-Arcine a perdu le tiers de ses effectifs, et ces démissions engendrent l'organisation d'élections municipales partielles complémentaires dans cette collectivité de moins de 1000 habitants, les 4 et 11 septembre prochains (Article L258 du code électoral).

De ce fait, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Semine, fixée par arrêté préfectoral n°2013301-0017 du 28/10/2013, doit être modifié dans

un délai de 2 mois, soit jusqu'au 06/08/2016. Avant cette échéance, une proposition de nouvel accord local doit être faite à Monsieur le Préfet déterminant le nombre et la répartition des sièges.

Par délibération n° DEL2016-079 du 08 juillet 2016, le conseil de la communauté de communes de la Semine a adopté la nouvelle répartition selon le tableau suivant :

COMMUNES	Nombre de sièges
CHÊNE-EN-SEMINE	2
CHESSENAZ	2
CLARAFOND-ARCINE	4
ELOISE	4
FRANCLENS	3
SAINT GERMAIN SUR RHONE	2
VANZY	2

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la nouvelle répartition des délégués au conseil communautaire de la communauté de communes de la Semine.

**EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE REGROUPEMENT, DE TRI, DE TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX ET DE DEMOLITION DE VEHICULES HORS D'USAGE SITUEE SUR LA ZAC DE LA CROISEE, COMMUNE DE CHENE-EN-SEMINE: DEL N° 02072016**

Le Maire indique au Conseil Municipal :

qu'en application de l'arrêté préfectoral n° PAIC-2016-0033 du 2 juin 2016, une enquête publique est en cours du 29 juin 2016 au samedi 30 juillet 2016, sur la commune de Chêne-en-Semine pour une demande d'autorisation au titre des installations classées présentée par la société EXCOFFIER Frères, en vue d'exploiter une installation de regroupement, de tri, de transit de déchets dangereux et non dangereux et de démolition de véhicules hors d'usage située sur la ZAC de la Croisée, commune de Chêne-en-Semine.

La commune d'Eloise est située dans le périmètre d'affichage,

Aussi en application de l'article 12 de cet arrêté préfectoral et conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement,

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de la société EXCOFFIER pour exploiter une installation de regroupement, de tri, de transit de déchets dangereux et non dangereux et de démolition de véhicules hors d'usage sur la ZAC de la Croisée, commune de Chêne-en-Semine.

### AFFAIRES SCOLAIRES :

Marcelle CURTENAZ informe le conseil des nouveautés, notamment en ce qui concerne les règlements cantine / garderie. Les dossiers doivent être déposés en mairie au plus tard le jeudi 25 août 2016. Les tickets seront fabriqués par la mairie vu les prix proposés par les imprimeries.

Par ailleurs, la fermeture d'une classe est malheureusement envisagée par l'académie au vu des effectifs prévus pour la rentrée (78 élèves). Un comptage physique aura lieu le jour de la rentrée et si il n'y a pas minimum 80 élèves la classe sera fermée.

Cinq demandes de dérogations ont été recensées. Une pour un enfant venant de Clarafond-Arcine, et quatre pour des enfants de Bellegarde s/ Valserine.

Le Conseil Municipal est conscient que cette dérogation n'est pas valable uniquement pour un an mais se reproduit chaque année jusqu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Acceptation est donnée à l'unanimité pour ces cinq demandes.

### PERSONNEL : POINT SUR LES CARRIERES :

Etat des lieux de la carrière de chaque agent est fait. Plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade par l'ancienneté. Trois agents affectés au scolaire et un au technique.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : **DEL N° 03072016**

- de créer deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe pour le scolaire ;
- de créer un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe pour le scolaire ;

La demande sera faite auprès de la commission administrative paritaire. Après avis de la CAP les anciens postes seront supprimés.

### INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter la durée du poste d'agent saisonnier en portant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre; **DEL N° 04072016**
- est informé de la location de l'appartement du groupe scolaire. Celui au-dessus de la mairie est toujours disponible. Un type 2 est également disponible dans l'immeuble de la SEMCODA à Bonvy mais uniquement pour les bas revenus ;
- prend connaissance du problème de stationnement à l'école ; **il est formellement interdit de se garer devant la chaufferie.**
- prend acte du compte rendu de la réunion publique du 6 juillet pour les aménagements de la rue des Nants et du Terroir. L'ensemble des riverains étaient favorables au projet. Une personne était contre et doit rencontrer des élus pour en discuter. Le Centre Technique Départemental sera associé au projet étant donné la mitoyenneté avec la RD 1508 ;

- est informé de la réception d'un don de 250 €. Une délibération est prise afin d'accepter celui-ci. **DEL N°05072016**

- note les informations communautaires :

- ✓ Fusion des trois communautés de communes (Frangy, Semine, Seyssel) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 représentant 19 480 habitants ;
- ✓ Les travaux de réhabilitation des bâtiments entrée de zone (Bœuf Royal, Albanais Voyages..) vont débiter ;
- ✓ Les marchés de la maison de vie II ont été attribués et le démarrage se fera en septembre ;

- prend note des manifestations à venir :

- 16 août : commémoration de la libération du Genevois
- 28 août : repas champêtre
- 6 et 7 septembre : voyage des aînés
- 13 septembre : journée à Yvoire pour les aînés ne pouvant participer au voyage

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

PUTELAT Nathalie



LE MAIRE,

CUTELE Marthe

